La Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 28 DECEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—1janv

PERDU, le 18 décembre, un cheval jaune sans bride, marqué sur le devant de l'épaule droite, O'. Récompensé à qui le ramènera à Mme S. Welp, Washington avenue et Claiborne. 26déc—3f

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés. 29 nov—1 m.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français sachant soigner les bêtes et conduire et travailler la terre désire place dans une famille française. Adresse P. P., Bureau Hotel, 131 rue de Chartres 22déc—1f

ON DEMANDE.

ON demande—Deux garçons bouchers, 27 Nord Romparts. S'adresser à Jeanin Sentabare. 26déc—1f

ON Demande une blanchisseuse de 1ère classe, pour gros linge. S'adresser 127 Carondelet. 23déc—1f

ON demande—Des filles pour coudre en fabrique. Salaires garantis. Enquêtes-vous X. L. Co. 40 rue Royale. 20déc—1f

A LOUER.

A LOUER—La partie supérieure de la maison 134 rue Conti, près Carondelet. S'adresser "Weber" 123 rue Royale. 26déc—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 18me jour de décembre 1890, jugement fut rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants à savoir:

Mme Mary Klock, prenant pour une séparation de biens, etc., No 31,256.

Sur motion d'Auguste Bernas, avocat pour la plaignante, et en fournissant à cette cour de bonnes et satisfaisantes preuves, et sur la demande de la plaignante; et la cour considérant le jugement lui enregistré par défaut, et la loi et l'évidence étant en faveur de la demanderesse;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut lui enregistré soit par le défaut, le 2me jour de décembre 1890, soit maintenu et déclaré final, et en conséquence qu'il y soit jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mary Nolan, femme de Remy Klock, et contre le défendeur Remy Klock, son mari, ordonnant et décrétant une séparation de biens entre ladite épouse de la communauté d'acquêts et gains existant entre elle et son dit mari, et, de plus, l'autorisant à administrer ses affaires personnelles ainsi que ses biens.

Il est de plus ordonné que le défendeur paye les frais de procès.

Jugement rendu le 18 décembre 1890.

Jugement signé le 24 décembre 1890.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 26me jour de décembre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-dix.

Signé: TH. BUISSON, Député-Greffier.

28déc—28—3m 2 6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lloyd E. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,72'—Division D.

—Attendu que Mme Carrie W. Wishard a présenté une requête à la Cour d'Orléans demandant d'administration dans la succession de feu Lloyd E. Adams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

25déc—25 30 1 3 jany

Succession de Melon C. Furves.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,478—Division E.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24déc—24 29—jan 2

Succession de Frank Sitre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,459.—Division C.

—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20déc—20 24 28

Succession de Veuve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,053—Division C.

—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20déc—20 24 28

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 519—Division A—Louis C. Nick vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la motion des hoirs de feu Louis Louis C. Nick, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers et en conséquence il est ordonné que ceux des dits créanciers soit convoqué et tenu par devant James B. Ward, notaire, à son bureau, No 160 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 5me jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et inspecteur de cette affaire qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que A. B. Phillips, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1890.

Signé: THOS. C. W. KILBIE, Juge.

Pour copie conforme

JAS D. RANKIN Député Greffier.

1er déc—1, 2—5 jan.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,774 —Division B.—Williams, Pinckard & Co. vs Scott McGehee. Ordre de Cour—Que les créanciers de Scott McGehee, insolvable, soit convoqués, dans le but de prendre en considération la demande faite par William Williams, tendant à ce cette affaire et en fixer les conditions, présidant W. Morgan Gurley, notaire, le MARDI, 29me jour de janvier 1891, à une heure du cette ville, No 7 rue du Camp, à 11 heures A. M., et que les dits créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion, ainsi que le vous le fait.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.

Pour copie conforme

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

19déc—19 23 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,649 — Division D.—E. et S. Westhof vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la vente ordonnée dans cette affaire soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers et en conséquence il est ordonné que ceux des dits créanciers soit convoqué et tenu par devant James B. Ward, notaire, à son bureau, No 160 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 5me jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et inspecteur de cette affaire qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que A. B. Phillips, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1890.

Signé: THOS. C. W. KILBIE, Juge.

Pour copie conforme

JAS D. RANKIN Député Greffier.

1er déc—1, 2—5 jan.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Vente de Constable.

Mlle Poyroux vs Irwin C. Hanlies.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. Les 100 Actions de Capital de Vente d'un fait lieu à l'intérêt, par l'Honorable Jos. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, les susdites et ci-dessous, le procédera à la vente à l'enchère publique, en face de la maison de cour, No 1026 rue Magazine, entre Gérard Tayloe, notaire, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI 13 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Tous les droits, titres et intérêts de Irwin C. Hanlies, dans un certain lot de terre et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, Lot No 18 et 19 lot No 1,150, ville numéro 23, borné par les London Walk, Liberal, La France et Perce et Mme Orleans et mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la London Walk sur 100 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur et 30 pieds 8 pouces à la ruelle Liberal, tel que le dit lot existe actuellement.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. J. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

23déc—11 18 25—janv 2 10

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, il paraît avoir trouvé dans cette Cocaïne liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses œufs.

Des poudres insecticides ont été jusqu'ici, et, en outre, dangereuses pour ceux qui les emploient. Mon liquide est inoffensif et tout à fait sans danger pour les personnes et les bêtes, et, de plus, il est d'une grande valeur pour les hôtels, les maisons de rapport, les prisons, les casernes, les bateaux, etc., etc., etc., dégagement pour ceux qui en feront usage, le plus grand profit et après nous, le bien public.

Mon liquide est efficace de tout point, et, en outre,